

Questions orales

M. Oberle: . . . réparant ainsi le tort qui a été fait au Parlement? Peut-être pourrait-il en même temps en profiter pour se renflouer financièrement puisqu'il a, selon lui, fait des sacrifices financiers pour son parti.

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, une telle question ne mérite aucune réponse.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE À QUEL MOMENT LE VICE-PREMIER MINISTRE A ÉTÉ MIS AU COURANT DE LA PARTICIPATION D'ALASTAIR GILLESPIE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Vendredi, il a déclaré qu'il demanderait au vice-premier ministre à quel moment au juste il a été mis au courant pour la première fois de la participation de M. Gillespie au projet du Cap-Breton. En outre, le premier ministre, dans sa réponse à ma question, s'est engagé à déposer les factures de téléphone pertinentes après s'être retranché derrière les prérogatives du cabinet pour refuser de déposer le procès-verbal des travaux du cabinet.

Quand le vice-premier ministre a-t-il été mis au courant pour la première fois de la participation de M. Gillespie à ce projet de liquéfaction du charbon et à quel moment les factures de téléphone pertinentes seront-elles déposées à la Chambre?

Mme le Président: Je ne crois pas qu'il incombe à l'honorable ministre des Finances de répondre à cette question.

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je n'ai pas en main les données demandées par mon honorable collègue. En ce qui a trait à la seconde partie de sa question, je lui demande de se reporter à la réponse que le premier ministre a donnée la semaine dernière.

L'ALLÉGATION PORTANT QU'IL Y A EU UNE FUITE DANS LE BUDGET DE 1980

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, pour faire suite à la question que mon chef a posée à ce sujet, vendredi, je voudrais poser au ministre des Finances une question supplémentaire sur les fuites relatives au budget. Le ministre pourrait-il nous éclairer quelque peu en nous disant s'il a fait enquête sur la participation du vice-premier ministre à ce projet de liquéfaction du charbon, comme il l'avait promis? En outre, il a déclaré qu'il n'y avait pas la plus petite preuve dans ce cas-là, mais ne croit-il pas plutôt qu'il y a au moins une preuve indirecte, puisque le vice-premier ministre a rendu à son ami le service d'annoncer ce projet, de l'inclure dans le budget, et ainsi de suite? Le ministre des Finances ne croit-il pas qu'il y a au moins une preuve indirecte suffisante pour justifier une enquête indépendante?

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je rejette complètement les conclusions et les insinuations non prouvées que renferme la question de mon honorable collègue, mais, s'il a des preuves à fournir, je suis prêt à les transmettre au premier ministre.

LES PÊCHES

LE TRAITÉ SUR LA MORUE CONCLU ENTRE LE CANADA ET LA FRANCE—L'APPLICATION DANS LE GOLFE DU SAINT-LAURENT

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Pêches et des Océans. D'après un traité signé avec la France, qui vient à échéance le 15 mai 1986, le Canada a permis à la flottille française de capturer 21,000 tonnes métriques de morue dans le golfe du Saint-Laurent, tout en limitant les activités des chalutiers de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse dans cette zone, problème qui n'a pas été abordé du tout dans le rapport Kirby.

Puisque les Français ont déclaré avoir débarqué 21,000 tonnes métriques de produit fini en 1981, ce qui nécessiterait une prise d'à peu près 50,000 tonnes métriques de poissons entiers soit deux fois et demi le contingent, que compte faire le ministre pour signaler aux Français que le Canada juge inadmissible de détruire ainsi nos ressources halieutiques et de trahir notre confiance en ne respectant pas les règlements découlant d'un traité?

• (1430)

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, je ne confirmerai pas les allégations du député, cela va de soi. Ce que je peux dire, c'est qu'au début de cette décennie, nous avons signé avec la France une entente qui viendra à échéance en 1986. Le ministre insiste pour que toutes les clauses de l'entente soient respectées. Nous sommes en train de négocier avec la France pour veiller à ce que la mise en application de l'entente soit satisfaisante.

ON DEMANDE QU'UNE COMMISSION ÉTUDIE LE PRÉTENDU DÉPASSEMENT DU CONTINGENT DE PRISES PAR LA FLOTTELLE DE PÊCHE FRANÇAISE

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre des Pêches et des Océans. Puisque certains pêcheurs canadiens accusent la flottille de pêche française d'avoir encore dépassé son contingent en 1982 dans le golfe du Saint-Laurent, alors que les Canadiens ne peuvent même pas recevoir des choses aussi simples qu'un permis de pêche, sous prétexte de protéger le poisson, le gouvernement a-t-il l'intention de retrancher du contingent des Français pour 1983 l'excédent de poisson capturé pendant les deux années précédentes? Sinon, le gouvernement chargera-t-il une commission d'étudier tous les différends relatifs à la mise en application de ce traité, comme le prévoit l'article 10 de l'entente, que j'ai sous la main?

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, je signale au député qu'à titre de ministre des Pêches et des Océans, je fais passer les intérêts des pêcheurs canadiens avant ceux des pêcheurs étrangers: c'est mon devoir. Ainsi, il y a deux semaines, nos inspecteurs m'ont signalé qu'une flottille étrangère pêchait trop de poisson. Nous avons ordonné immédiatement aux navires de cette flottille d'aller à Saint-Jean pour y subir une inspection. Un des navires a quitté la zone des 200 milles et n'est pas allé au port de Saint-Jean, comme on l'avait demandé.